

Conférence de presse

3^e Correction du Rhône Résultats de l'analyse et suite du projet

Objectif de l'analyse

- ▲ Analyse lancée en novembre 2022
- ▲ Objectif: déterminer si le projet de la 3^e correction du Rhône tel que défini à ce jour est le plus approprié pour répondre aux défis et besoins actuels

Contexte

- ▲ Le contexte dans lequel s'inscrit la 3^e correction du Rhône a fortement évolué depuis la décision de son lancement en 2000 et le début des travaux en 2009.
- ▲ De nouveaux enjeux ont pris de l'importance :
 - Gestion des sites pollués
 - Surfaces d'assolement
 - Changements climatiques
 - Gestion des risques
- ▲ Le Grand Conseil s'interroge :
 - Postulat « Dangers naturels redéfinissons les priorités »
 - Interpellation « 3^e correction du Rhône – quel projet pour les Valaisannes et les Valaisans ? »
 - Postulat « Quelle vision politique pour Rhône 3 ? »

Contexte

- ▲ Cette analyse répond à une exigence de la législation valaisanne selon l'art. 16 al. 6 de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE), qui stipule :

« Les plans d'aménagement sont évalués périodiquement en fonction de l'évolution des connaissances ».

Déroulement de l'analyse en quelques éléments clés

- Attribution du mandat d'analyse au bureau E-AS SA
 - Christophe Voyame, ing. civil EPFL, MBA HEC Lausanne
- Consultation des parties prenantes au projet
 - autorités valaisannes et vaudoises, OFEV, associations agricoles et environnementales, services étatiques concernés
- Résultat de la consultation
 - > 70% des sondés sont en faveur d'une révision du projet
- Consultation quasiment exhaustive de tous les documents qui concernent le projet

5



Déroulement de l'analyse en quelques éléments clés

- Accents de l'analyse portés sur :
 - objectifs du projet
 - choix techniques
 - incidences
- Consolidation par 4 experts externes
 - Olivier Français, ing. civil EPFL, ex-Conseiller aux Etats
 - Dr. Frédéric Jordan, ing. civil EPFL, directeur d'Hydrique SA
 - Patrick Durand, biologiste, directeur Ecotec SA
 - Me Matthieu Carrel, avocat, étude Noël&Associé.e.s.
- Proposition de suite à donner à l'attention du Conseil d'Etat valaisan

6



Conclusions de l'analyse

- a. Aspects sécuritaires
- b. Aspects environnementaux
- c. Emprise et SDA
- d. Incidences financières

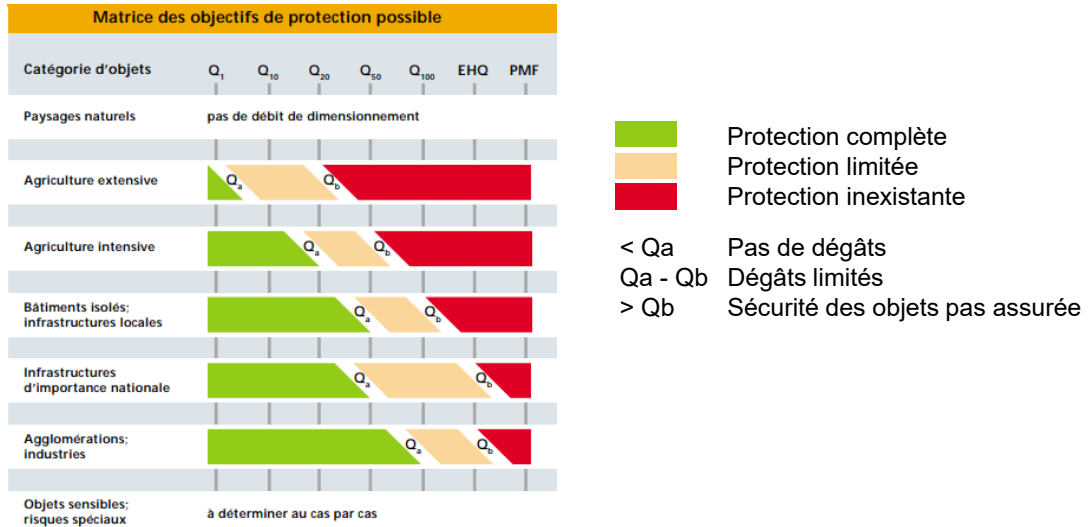
7

a. Aspects sécuritaires



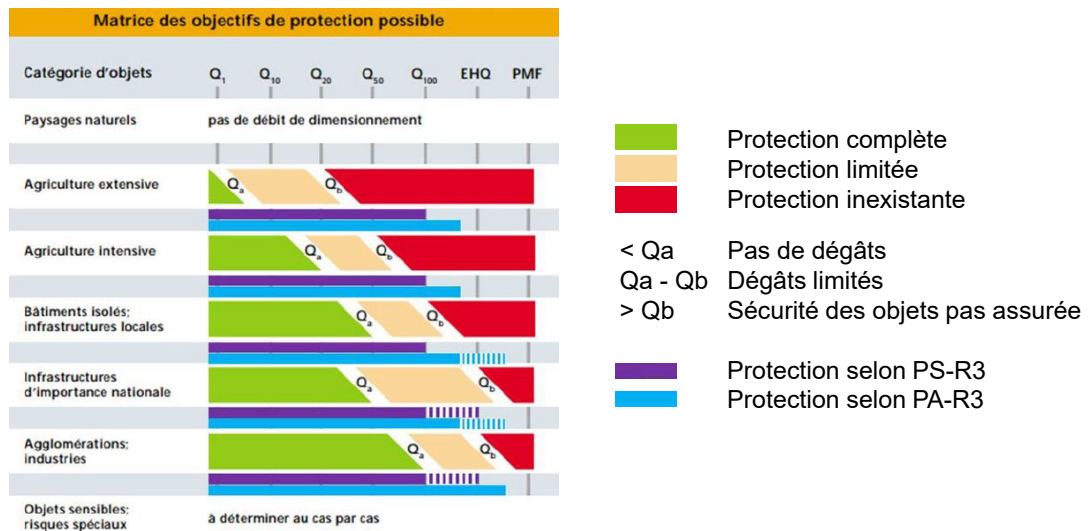
8

Objectifs de protection selon directive OFEG (actuellement OFEV) 2001



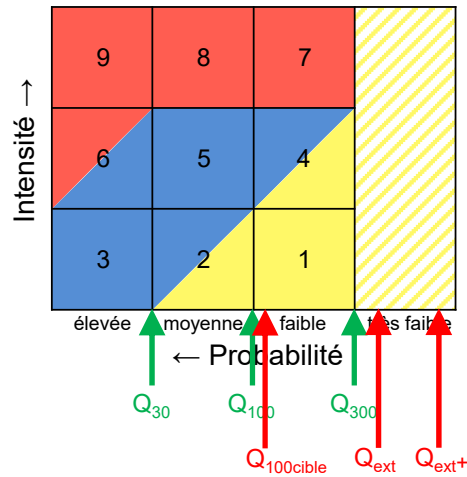
Extrait directive OFEG 2001

Objectifs de protection selon directive OFEG 2001 (actuellement OFEV) vs PA-R3



Extraits du rapport E-AS SA 30.03.2024

Temps de retour selon directive OFEG 2001 (actuellement OFEV) vs PA-R3



Modifié sur la base du rapport E-AS SA 30.03.2024

Capacités de rétention

Principes de base selon directive OFEG 2001

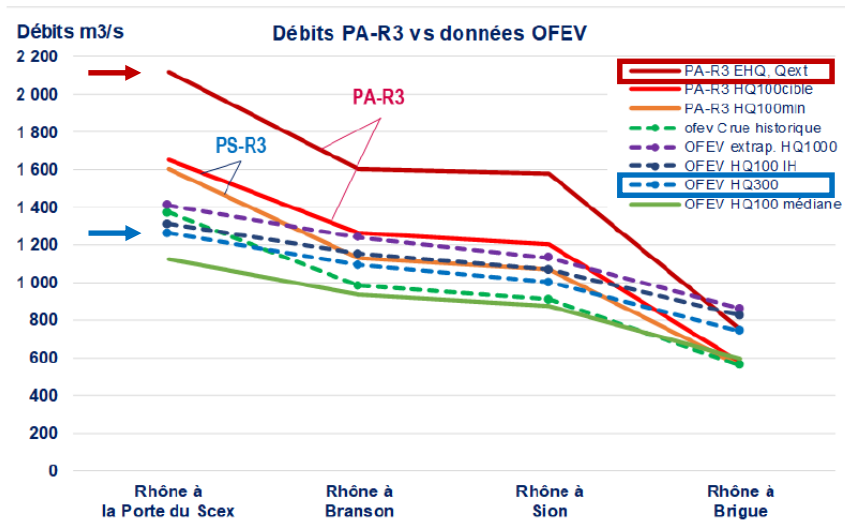
« Retenir là où cela est possible, évacuer si cela est nécessaire »

Solutions retenues dans le PA-R3

- Rétention des barrages : écartée, jugée pas suffisamment robuste
Probabilité infime, temps de retour extrême
- Débordements contrôlés en plaine : écarté, espace jugé insuffisant
Les possibilités de débordement contrôlés n'ont pas été suffisamment étudiées

Extraits du rapport E-AS SA 30.03.2024

Capacités de rétention : effet des barrages



Extraits du rapport E-AS SA 30.03.2024

Autres choix du PA-R3 en termes de protection contre les crues

- Rupture de toutes les digues en un seul événement de crue
- Effets de laminage des crues à l'aval par des débordements à l'amont ignorés
- Evénements de rupture de digues assimilés à des phénomènes de lave torrentielle
- Inspection des digues pas mise à jour depuis 1999 à l'amont de Martigny et 2007 à l'aval

Évaluation du risque – Réalité historique vs estimation du projet

Crue 2000 : victimes et dommages effectifs liés au Rhône

- Temps de retour : 100 ans, 300 ans dans le Chablais
Dégâts dus au Rhône : ~ Fr. 60 mios
Victimes : 0

PA-R3 : évaluations des victimes et dommages potentiels totaux

- Temps de retour : 50 ans
Dégâts dus au Rhône : Fr. 8 mrds
Victimes : 185 morts
- Temps de retour : 100 ans
Dégâts dus au Rhône : > Fr. 11 mrds
Victimes : 300 morts

Résumé des points des aspects sécuritaires

- Objectifs de protection très élevés
- Temps de retour extrêmes
- Capacités de rétention et laminage de crues pas prises en compte
- Scénarios improbables
- Dommages aux bâtiment et pertes humaines surévalués

b. Aspects environnementaux

Objectifs écologiques

- Solutions supérieures aux exigences minimales
- Peu de recul sur l'efficacité des mesures proposées
- Peu de prise en compte des éclusées
- Déséquilibre entre les objectifs environnementaux et les intérêts socio-économiques

17

b. Aspects environnementaux

Sites pollués

- Risques sous-estimés (cf. benzidine, PFAS)
- Maîtrise insuffisante des effets du projet sur la nappe phréatique
- Opportunité manquée de profiter de la dynamique du projet pour décontaminer d'importants secteurs pollués de la plaine

18

c. Emprise du projet, surfaces d'assolement (SDA)

Point bloquant incontournable

Le problème

Emprise actuelle du Rhône	1450 ha
Emprise complémentaire PA-R3	810 ha
Dont SDA	310 ha
SDA VD	14 ha
SDA VS	296 ha
Quota SDA VS exigés par la Confédération	7350 ha
Réserve SDA VS	proche de 0 ha

d. Finances PA-R3

Coûts réels du projet = coûts reconnus (subventionnés) + coûts non-reconnus

1. Devis initial PA-R3 = Fr. 3.6 mrd = uniquement coûts reconnus
2. Coûts non-reconnus des objectifs socio-économiques
 - **Espaces publics**, évalués à Fr. 240 mios
 - Intégration d'**infrastructures** : ponts, mobilité quotidienne et de loisirs
3. Autres coûts non-reconnus
 - **Mesures de compensation** des SDA (expropriations, changements de zones, dédommagements)
 - **Décontamination** de sites pollués
 - **Provisions** pour divers et imprévus insuffisantes
 - Coûts d'**entretien** pour les surfaces supplémentaires aménagées
 - **Renchérissment**

Estimation actuelle des coûts du projet : > Fr. 5.0 mrd

Autres éléments à prendre en compte

- Expériences acquises dans le cadre du projet
- Évolution de la capacité naturelle du cours d'eau
- Nouvelles données de précipitations
- Changement climatique
- Nouvelles technologies
- Nouveau cadre légal, gestion intégrée des risques, nouvelles recommandations

21

Rapport d'analyse - conclusions

- Base de scénarios de danger et des risques très élevés, voir maximaux
- Variantes les plus alarmistes et les plus ambitieuses qui ont été choisies
 - projet coûteux
 - projet qui prend beaucoup de place
 - projet incompatible avec la législation en vigueur pour les SDA
 - projet disproportionné, actuellement difficile voire impossible à réaliser tel que prévu

22

Suite à donner au projet

En date du 22 mai 2024, le Conseil d'Etat a décidé d'engager la révision du projet de la 3^e correction du Rhône et de son plan d'aménagement (PA-R3).

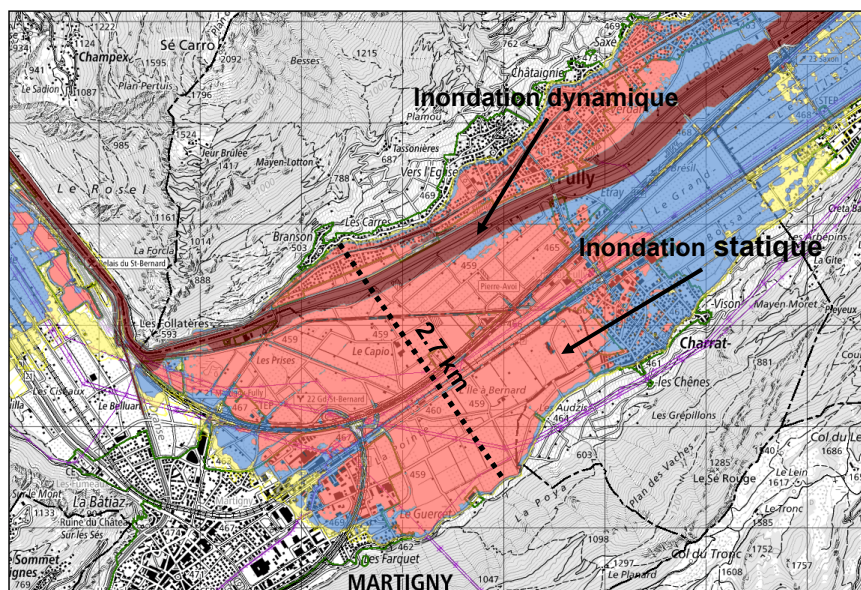
23

Révision des données de base

- Stabilité des digues sur le territoire valaisan
- Débits de dimensionnement
- Scénarios de rupture de digues
- Dommages potentiels
- Efficacité écologique de variantes d'aménagements
- Impacts du projet sur les sites pollués
- Cartes de danger

24

Cartographie du danger d'inondation



25

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Cartographie du danger d'inondation

Inondation statique : comparaison avec les autres processus de danger

Risque	Degré de danger	Processus				
		Avalanche Pression (kPa/m ² ou kN/m ²)	Chute de pierres Energie (kJ)	Lave torrentielle Vitesse (m/s) et/ou hauteur (m)	Inondation dynamique Vitesse (m/s) * hauteur (m)	Inondation statique Hauteur d'eau (m)
Pour les personnes (décès ou blessures graves)	Elevé	Très probable, partout				Peu probable
	Moyen	Probable à l'extérieur des bâtiments				
	Faible	Peu probable à l'extérieur des bâtiments				
Pour les bâtiments	Elevé	Destruction ou dommages majeurs très probables				Dégâts mais pas de destruction si mode de construction adapté
	Moyen	Dégâts mais pas de destruction si mode de construction adapté				
	Faible	Faibles dégâts possibles				

26

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Quid des travaux en cours?

- Mesures qui peuvent continuer quasiment sans changement, ou mesures urgentes
- Mesures qui peuvent continuer avec des changements relativement mineurs
- Mesures qui peuvent bénéficier d'importants changements du fait de la révision

27

Le cas de la MP Chablais

« **Retards** » sur l'avancement de la MP indépendants de l'analyse R3 :

- dossier à compléter
- changement de la législation valaisanne

Etat actuel

Documents mis en pré-consultation

Discussions en cours

→ Mise à l'enquête publique fin 2024 peu probable

28

Incidences financières

Coûts du projet actuel

Fr. 3.6 mrds sans les coûts non-reconnus, probablement > Fr. 5.0 mrds

Financement fédéral - subventions

- Discussion à propos du « milliard de la Confédération » (crédit d'engagement)
- Discussion à propos de la suspension du paiement des subventions de la Confédération (Fr. 46.5 mios)
- Bases légales :
 - subvention de base LACE : 35 %
 - charges considérables : 20 %
 - subvention complémentaire : 10 % sous conditions

29

Fonctionnement

- Maintien de l'équipe en place de la section Rhône et Léman du SDANA
- Création d'un groupe de travail

30

Planning de la révision

Tâche	Description	Phases					
		1	2	3	4	5	6
		Durée estimée en mois					
Etat des digues	Evaluation de l'état de stabilité						
Débits	Réévaluation des débits de dimensionnement						
Scénarios de rupture	Révision des scénarios de rupture de digue						
Cartes de danger	Révision des cartes d'intensité et de danger						
Domages	Réévaluation des dommages potentiels						
Conception sécuritaire	Sur la base de l'évaluation des risques et selon les principes de la GIR						
Espace réservé (ERE)	Evaluation de l'ERE selon recommandations actuelles						
Espace réservé (ERE)	Détermination de l'ERE selon pesée d'intérêt, prise en compte des contraintes SDA						
Efficacité écologique	Recherches sur l'efficacité écologique de variantes d'élargissement, prise en compte des éclusées						
Sites pollués et contaminés	Mise à jour de l'inventaire des sites potentiellement concernés						
Fonds R3	Pérennisation de son alimentation par dotation budgétaire						
Organisation du projet	Réflexions sur l'organisation du projet et de sa gouvernance						
Mesures selon PA-R3	Etat des lieux technique et financier						
	Poursuite des travaux pour les mesures concernées						
	Ajustement des mesures qui nécessitent des changements mineurs Adaptation des mesures qui nécessitent des changements importants						
Juridique	Révision, mise en attente ou interruption de certains mandats en cours						
	Révision de la fiche A.12 du plan directeur ?						
	Révision de la LFinR3 ? Révision du plan sectoriel R3 ?						
Mesures organisationnelles	Adoption du plan cantonal de coordination pour les crues du Rhône						
	Mise à jour et adoption des PAI Rhône par les communes						
	Formation des observateurs dangers naturels et des états-majors Mise en œuvre du concept Minerve avec les entreprises concernées						

31

Conclusion

- ▲ Un projet de protection contre les crues qui intègre une conception contemporaine de la sécurisation et de la revitalisation des cours d'eau, dans le respect de l'évolution du cadre législatif, de la gestion intégrée des risques et du principe de proportionnalité.
- ▲ Lever les blocages, donner une nouvelle dynamique au projet.

32

Merci pour votre attention